

Mairie de La Celle Saint Avant
3 place du 8 Mai
37160 La Celle Saint Avant
☎ 02.47.65.00.23
📠 02.47.65.02.25
e.mail : mairie.de.la.celle.stavant@wanadoo.fr

ANNEE 2019-2020

Règlement intérieur « cantine scolaire municipale »
La restauration scolaire est un service facultatif proposé par la Commune

Préambule

La cantine scolaire est gérée par la Commune qui a confié la fourniture et la préparation des repas à une entreprise, actuellement **SOGERES**.

Article 1 : Usagers admis

Le service de restauration est destiné

- aux enfants scolarisés à l'école « Le Clos de l'Image » La Celle Saint Avant,
- aux enseignants.

Article 2 : Inscription

Auprès de la Mairie de La Celle Saint Avant

3 place du 8 Mai

☎ 02.47.65.00.23 e.mail : mairie.de.la.celle.stavant@wanadoo.fr

L'inscription obligatoire doit être faite, par les modalités suivantes :

- Remplir une fiche d'inscription
- Signer le règlement
- Fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile
- Fournir un relevé d'identité bancaire ou postal pour les inscriptions régulières.

L'inscription définitive est conditionnée par l'acceptation de M. le Maire ou de l'adjoint délégué aux affaires scolaires.

Cette inscription est valable pour une année scolaire et doit être renouvelée chaque année. Tout changement en cours d'année doit être signalé auprès de la mairie.

TRES IMPORTANT

Si l'enfant n'est pas inscrit (fréquentation régulière ou occasionnelle), il ne peut pas être reçu à la cantine scolaire, car son repas n'est pas prévu, sauf cas très exceptionnel et imprévisible.

L'inscription de votre enfant ne sera pas validée si vous n'avez pas préalablement acquitté les impayés de l'année précédente.

Article 3 : Fréquentation

Elle peut être « régulière »

Elle peut être « occasionnelle »

Les jours de cantine sont : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Article 4 : Tarifs – paiement

Ils sont fixés par délibération du conseil municipal

Tarifs cantine	Maternelle	Primaire
Domicilié sur la commune	3.25 €	3.35 €
Domicilié hors commune	3.45 €	3.55 €

Les enfants dont les factures ne seront pas réglées dans les délais ne pourront pas être acceptés à la cantine scolaire le mois suivant.

Mode de règlement

- Prélèvement automatique (fournir un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal RIB ou RIP au format BIC IBAN lors de l'inscription)

Si vous rencontrez des difficultés passagères, n'hésitez pas à nous en faire part, contactez la mairie ☎ 02.47.65.00.23. Votre situation sera étudiée afin de trouver une solution.

Pour les inscriptions occasionnelles, le prix du repas est de : 3.70 €

Impératif : les parents doivent prévenir **la veille avant 8h30 le personnel de la cantine (tel : 02.47.65.08.44) et régler le repas au moment de l'inscription.**

Article 5: Absence

Le traiteur nous demande de lui communiquer le nombre de repas la veille avant 8h30, c'est pourquoi toute absence non signalée sera facturée.

Si votre enfant doit sortir pendant les heures de cantine, une autorisation de sortie vous sera demandée. **Les enfants seront remis uniquement aux parents ou à toute personne ayant été désignée par écrit.**

Article 6 Allergies ou autres intolérances

Toute allergie et/ou problème alimentaire seront signalés sur la fiche d'inscription.

Les médicaments pourront être administrés par le personnel si une ordonnance médicale et une autorisation du représentant légal sont fournies.

Article 7 : Discipline - Sanction

Les usagers doivent avoir une attitude correcte pour que les repas puissent être pris dans de bonnes conditions. Les bruits abusifs et autres comportements gênants ne sont pas tolérés. Un enfant qui poserait des problèmes de discipline pourra, après avertissement resté sans suite, être exclu des effectifs de la cantine.

Article 8 : Assurances

La commune demande aux parents de justifier de leur assurance responsabilité civile pour leur enfant.

Le Conseil Municipal se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment.

Fait à La Celle Saint Avant, le 14 juin 2019

Le Maire,
Michel JOUZEAU



Partie à retourner avec la fiche d'inscription

Je soussigné(e)

Madame Monsieur -----

(nom, prénom, adresse)

parents (ou tuteur) de ou des enfant(s) -----

**déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement du service
restauration scolaire de la commune de LA CELLE SAINT AVANT et l'approuver dans
sa totalité.**

Fait à _____ le _____

Signature des parents
(ou du responsable légal)